

LA LETTRE CODINF

GROUPE D'ÉCHANGES

Clubs de prévention Rungis

Dans les bureaux du Syndicat des Fruits & Légumes, un groupe a réuni plus d'une quinzaine d'adhérents le 20 avril 2022 pour étudier la mise en place opérationnelle des nouveaux délais de paiement légaux imposés à la filière depuis le 1/11/2021. Ils se sont

accordés pour orienter leurs clients vers le terme de paiement de «20 jours fin de décade». C'est l'alternative **la plus adaptée au terme «30 jours nets» imposés par la loi et qui correspond aux habitudes de paiement en fin de décade du secteur**. Le délai «30 jours nets» implique en effet pour les grossistes de Rungis un accroissement disproportionné du travail administratif **résultant de** l'augmentation du nombre de paiements quotidiens reçus de la part de grands clients structurés servis tous les jours. Sans compter sur l'interprétation - non encore levée par la DGCCRF - d'une computation +30 jours francs (ex. 10 février → 12 mars) ou même jour le mois suivant (10 février → 10 mars). Des perspectives restent à étudier comme l'automatisation du lettrage et la gestion des paiements partiels.



LE RESSENTI 2021 ET LA PERCEPTION 2022 DES EXPORTATEURS

Deux enquêtes ont été menées par Allianz Trade auprès d'environ 3 000 entreprises dans le monde, l'une avant l'invasion de l'Ukraine et l'autre après.

En 2021, 7 entreprises sur 10 déclarent avoir enregistré des performances à l'export plus élevées qu'attendu. L'Allemagne (76%) et les Etats-Unis (75%) devancent la France (72%).

Les 3 facteurs qui ont le plus affecté la croissance des exportateurs

français sont l'incertitude quant à la demande du fait de l'épidémie Covid-19 (35%), les pénuries et le coût de la main d'œuvre (33%) et les prix élevés de l'énergie (32%). 66% des exportateurs français ont souffert d'impayés plus élevés et 62% ont observé des délais de paiement plus longs.

Pour 2022, les exportateurs français sont moins inquiets que leurs voisins européens quant à la hausse des prix de l'énergie, en partie grâce à l'application du Plan Résilience.

Suite à la guerre en Ukraine, 23% des entreprises françaises s'attendent à une baisse de chiffre d'affaires à l'export, 49% prévoient une résurgence du risque d'impayés et 33% un allongement des délais de paiement.

GÉRER SES RISQUES FOURNISSEURS

Le Conseil National des Achats a publié un livre blanc sur la gestion des risques fournisseurs, réalisé conjointement avec JICAP. Ce travail holistique est le fruit de la participation de 10 entités œuvrant dans les principaux secteurs économiques. La démarche proposée doit être adaptée à chaque environnement.

AXE 1 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Chaque organisation doit se poser les questions suivantes : qu'est-ce que j'achète ? , à qui j'achète ? , où j'achète ? et comment j'achète ? Cela permet d'identifier les différents facteurs de risques :

- les risques endogènes aux fournisseurs dépendent de leur typologie, de leur taille et de leur secteur ;
- les risques exogènes aux fournisseurs dépendent de leur marché et de leur pays ; pour les évaluer, il faut analyser leur structure sous les aspects politique, économique, social, technologique, environnemental et légal ;
- les risques endogènes à la fonction Achats sont liés à un dysfonctionnement, ou une insuffisance de ses procédures et systèmes.

Les risques sont classés par nature d'impact (enjeu) :

- non-conformité ;
- non-pérennité financière ;
- non-continuité des opérations (non-qualité, manque d'excellence opérationnelle, mauvais approvisionnement, défaillance technologique) ;
- non-respect des exigences en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale.

AXE 2 : ÉVALUATION DES RISQUES

Ils sont classés par criticité, résultante de leur fréquence et de leur gravité.

AXE 3 : GESTION ET PILOTAGE DES RISQUES

L'objectif est de préciser les stratégies (l'acceptation, l'évitement, le contrôle, le transfert, la surveillance) retenues.

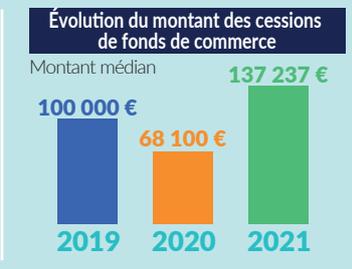
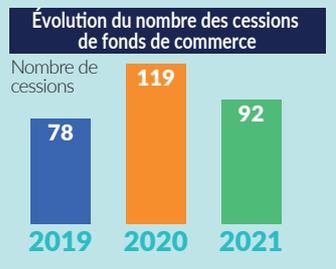
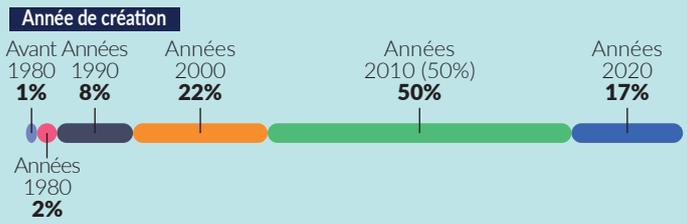
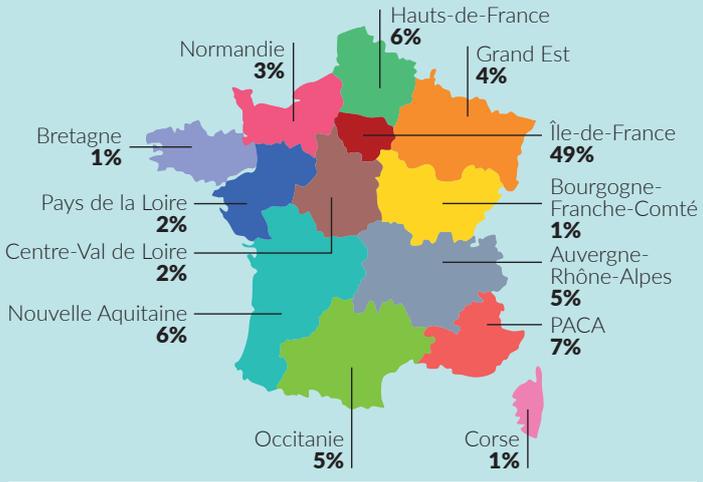
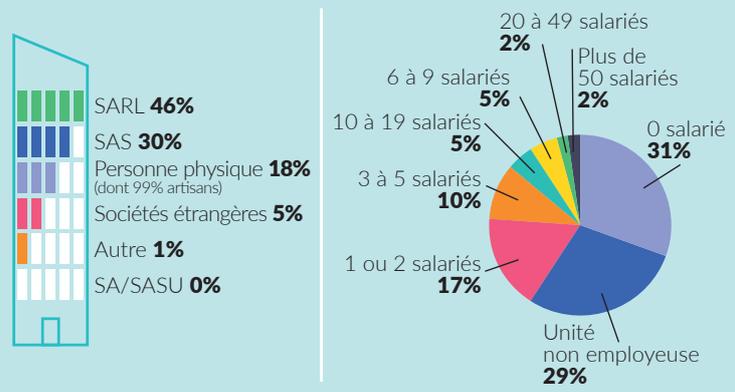
Livre Blanc-Gestion des risques fournisseurs

NB : nos équipes sont à votre disposition pour vous aider à analyser les risques endogènes et exogènes de vos fournisseurs, quels que soient leur marché et leur pays



GROS PLAN SUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Réalisé par Infolégal sur 50 000 sociétés sur les années 2019 à 2021



LES NOUVELLES TECHNIQUES DE PAIEMENT PEINENT À DÉCOLLER

Le «request to pay» (RTP), signifiant «requête de paiement», permet à un bénéficiaire particulier ou entreprise de demander un paiement dans la zone SEPA. Ses règles ont été publiées en novembre 2020, son entrée en vigueur date du 15 juin 2021 et un déploiement à grande échelle était prévu en 2022. Le RTP peut être combiné avec un virement SEPA ou avec un virement instantané (qui permet depuis fin 2018 aux banques européennes d'émettre et recevoir des virements en l'espace de 10 secondes pour un montant maximal de 15 000 euros en France).

Il ne s'agit donc pas d'un nouveau moyen de paiement mais d'une façon de lancer une «payment initiation», introduite par la directive européenne sur les données de paiement (DSP2), entrée en vigueur début 2018 mais toujours en cours de mise en œuvre. Le RTP étant un standard européen, il suffirait aux acteurs tiers d'implémenter cette technologie pour proposer le service à tous les pays. Or, les API PIS (pour «payment initiation service») développées par les banques, en particulier en France, ne sont pas encore stables, donc utilisables.

Le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays à tester le RTP, en le couplant avec son service national de paiement instantané «Faster Payment», mais le résultat n'est pas convaincant. En France, les banques ne sont pas encore prêtes et travaillent à des stades plus ou moins avancés sur la «payment initiation». À suivre...

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
770 000 €	REXEL FRANCE	30930461605851	27/04/2022
455 000 €	SAMSUNG ELECTRONICS FRANCE	33436749700107	11/04/2022
100 000 €	THEVENIN ET DUCROT AUTOROUTES	43388775900010	27/04/2022
85 000 €	SCCV PUTEAUX	80957382700015	11/04/2022
80 000 €	KAUFMAN & BROAD Promotion 3	44426638100029	11/04/2022
61 000 €	DISPAM	38705033900051	11/04/2022
35 000 €	KAUFMAN & BROAD Promotion 1	44427955800027	11/04/2022
30 000 €	JEUMONT ELECTRIC	44457177200029	27/04/2022
23 500 €	N4BRANDS	42381032400065	11/04/2022
15 000 €	DE RIJKE NORMANDIE	32443351500065	27/04/2022
10 000 €	GRUPO ANTOLIN BESANCON	32835873400015	27/04/2022
9 000 €	MAGNETTO WHEELS FRANCE	33026394800011	11/04/2022
7 000 €	SASU ASEPT INMED	38360059000038	11/04/2022
6 000 €	FRUITS DE LA TERRE	49167135000024	11/04/2022
5 000 €	ROVAL	31186620600064	11/04/2022

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » les 5 et 19 avril
- Réunions régionales du SNEFCCA en Aquitaine et Pays de Loire les 20 et 21 avril
- Assemblée générale AXEMA le 27 avril
- Webinaire AFDCC sur la gestion des risques à l'international le 28 avril